SYNDICAT DE L'INSPECTION DE L'ÉDUCATION NATIONALE
SI.EN UNSA éducation
infos SI.EN
SI.EN UNSA ÉDUCATION
23, RUE LALANDE • 75014 PARIS
TÉL. : 01 43 22 68 19
FAX : 01 43 22 88 92
sien@sien-unsa-education.org
www.sien-unsa-education.org

N° 7 – 18 novembre 2014

À l'issue de la dernière réunion des GT 9 et 10, des mesures concrètes ont enfin été annoncées en matière de revalorisation des inspecteurs et tout particulièrement l'accès à la HE B. Rappelons qu'il s'agit d'une mesure budgétée qui devrait être mise en œuvre très rapidement suite à l'intervention du SI.EN en séance… ainsi que de son travail en amont !

Hors Échelle B, qui en bénéficiera ?

C'est bien sûr, la mesure la plus emblématique et la plus attendue, à la fois parce qu'elle permet une véritable revalorisation des carrières de tous les IEN, mais aussi parce qu'elle marque une nouvelle étape significative dans le rapprochement de nos carrières et de celles des IA-IPR.

L'option retenue, la création d'un échelon spécial dans la hors classe, inscrit bien cette mesure dans la perspective d'une généralisation à tous les inspecteurs. Toutefois, cette dernière n'est pas encore actée clairement et nous devrons rester mobilisés pour obtenir cette évolution. Pour l'instant, les accès à cet échelon spécial sont réservés aux IEN ayant atteint 4 ans au 8è échelon (c'est-à-dire la hors échelle A) ou deux ans à ce même échelon pour ceux qui ont exercé un emploi fonctionnel dans les 4 années précédant le tableau d'avancement.

Les modalités d'accès correspondront sensiblement à la logique du ratio pro/pro appliqué pour les passages à la hors classe. Pour 2015 le ratio sera fixé à 18 % (soit 81 promotions prévisibles), pour 2016 il passera à 22 % (soit 85 promotions prévisibles), et à 28 % pour 2017 (91 promotions prévisibles). Cette construction permettra de tendre progressivement vers un passage quasi systématique de tous les IEN ayant atteint le chevron A3 de passer au B2 au bout de 2 ans. Bien évidemment, nous continuerons à agir pour que la HE B devienne un échelon « normal » le plus rapidement possible, ce que nous avons clairement annoncé à nos interlocuteurs ministériels.

Paradoxalement, la mesure mise en place bénéficiera à coup sûr à tous les jeunes inspecteurs tandis qu'il est numériquement évident que tous les plus anciens ne pourront accéder à la HE B. Comme d'habitude, l'action de notre syndicat ne s'inscrit pas dans la satisfaction immédiate de quelques-uns, mais dans le meilleur bénéfice pour tous, à terme.

Dans un premier temps, nous avons réclamé et obtenu des engagements pour que la mesure s'applique dès le 01/01/2015. Nous resterons attentifs à ce que cet engagement soit respecté et veillerons à la transparence des critères sur la base desquels seront prononcées les premières promotions.

Hors Échelle B, qui l'a obtenue ?

Nous n'avons pas pour habitude de polémiquer sur les avancées obtenues, mais les déclarations récentes d'une responsable d'une autre organisation syndicale nous obligent à clarifier les choses. Toutes les mesures qui se concrétisent aujourd'hui, et au premier rang desquelles figure l'accès à la hors échelle B pour un très grand nombre de collègues, en attendant que ce soit vraiment pour tous, ont fait l'objet de discussions âpres et continues amorcées par notre syndicat avec les responsables du cabinet du ministre, aux premiers jours de l'arrivée de Vincent Peillon rue de Grenelle. Ces mesures ne sont pas une surprise, puisqu'elles ont été évoquées dès le début des réunions du GT 10 et présentées assez clairement lors du GT du 18 juin.

Il est choquant de constater qu'une organisation syndicale, qui méprisait alors une mesure qu'elle croyait réservée à un nombre beaucoup trop restreint de collègues et qui n'a rien fait depuis que maugréer comme à son habitude, se rend compte aujourd'hui que le nombre de promotions est beaucoup plus important que ce qu'elle croyait et claironne que « *la détermination du S***-**U a permis d'obtenir son accès à tous* » ! Double mensonge : d'une part l'accès à la HE B, comme précisé plus haut, n'est pas encore ouvert à tous, d'autre part ce qui a été obtenu à ce jour ne résulte que de la détermination du SI.EN-UNSA et de tous les inspecteurs qui ont accepté de croire au dialogue constructif plutôt qu'à la vaine agitation !

Pour obtenir demain de nouvelles avancées et pour poursuivre une réflexion de fond sur nos missions, nos rémunérations et nos conditions de travail, votez et faites voter pour le SI.EN UNSA !